



ASF SVK ATF

Association Suisse du Froid
Section romande

Barème des cotisations 2020

- Membre actif installateur Installateurs, bureau d'ingénieur
 - Cotisation de base CHF 700.00/an (HT)
 - Contribution BATISEC CHF 100.00/an (HT)
 - Supplément pour société comprenant
 - 2-3 collaborateurs CHF 150.00/an (HT)
 - 4-6 collaborateurs CHF 250.00/an (HT)
 - 7-10 collaborateurs CHF 350.00/an (HT)
 - plus de 10 collaborateurs CHF 450.00/an (HT)
- Membre actif partenaire Fabricants, distributeurs, revendeurs CHF 900.00/an (HT)
- Membre individuel Professionnels liés à l'ASF
 - Représentants des pouvoirs publics
 - Ecole/enseignants
 - Associations professionnelles
 - Etablissement de formation CHF 300.00/an (TTC)
- Membre associé
(Installateur et partenaire) Succursale d'un membre actif (installateur ou partenaire)
d'une entreprise membre de la SVK/ATF CHF 300.00/an (HT)
- Fonds de formation professionnelle
Approuvé par le Conseil fédéral, **non géré par l'ASF** (facturation séparée)
 - Entreprise de la profession membre ou non de l'ASF CHF 200.00/an (HT)
 - Par collaborateur actif dans le domaine du froid CHF 50.00/an (HT)
- Je ne souhaite pas que le nom de ma société apparaisse dans la liste officielle des membres de l'ASF-Section romande.

Nom/prénom

Raison

Adresse

NPA/Localité

Téléphone

Site internet

E-mail :

Je déclare, par la présente, mon (notre) adhésion à l'Association Suisse du Froid-Section romande et je (nous) prends (prenons) l'engagement de verser la cotisation annuelle selon les tarifs ci-dessus en vigueur. J'ai (nous avons) pris connaissance du fait que cette cotisation annuelle pour chaque exercice, qui concorde avec l'année civile, doit être réglée au début de chaque année, sur la base de la facture adressée par l'ASF-Section romande.

Montant total de la cotisation annuelle d'après le tarif ci-dessus

CHF

Signature

Timbre de l'entreprise